



ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

L'année 2008 : fin du dénigrement... place à un réel partage d'actes

Montréal, le lundi 14 janvier 2008 – Deux événements ont retenu l'attention de l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ) au cours de l'année 2007 en agroalimentaire : les travaux de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) et l'acquittement de trois technologues professionnels (T.P.) à l'emploi de La Coop Fédérée poursuivis par l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ) (voir *Ordre des agronomes du Québec c. Galarnreau* (C.Q.) Joliette, 705-61-049533-033, le 23 février 2007, j.Vanasse).

L'année 2008 sera quant à elle marquée par le dépôt du rapport de la CAAAQ et par une intensification des actions de l'OTPQ afin de rétablir le lien de confiance entre les T.P. et leur employeur suite à la désolante campagne de communication que livre l'OAQ depuis 2007 sur sa Politique générale concernant la surveillance des actes agronomiques.

Cette politique n'est ni une loi ni un règlement et partant, n'a aucun pouvoir contraignant à l'égard de tous les intervenants du secteur agroalimentaire, incluant les technologues professionnels. « Assujettir les technologues professionnels à la surveillance systématique des agronomes, tel que suggéré par la Politique de l'OAQ, a pour effet d'infantiliser leur rôle alors que la réalité du terrain est tout autre », relève M. Alain Bernier, T.P., président de l'OTPQ. Ce dernier ajoute : « un ordre professionnel ne peut encadrer les membres d'un autre ordre professionnel ; une telle ingérence, en plus d'alourdir la charge de travail et de nuire à la productivité de toute l'industrie, ternit l'ensemble du système professionnel québécois ». L'OTPQ invite ses membres à ne pas adhérer à ce contrat de surveillance.

L'OTPQ rencontrera, dès janvier 2008, les autorités gouvernementales impliquées afin que cesse cette campagne de dénigrement à l'égard de ses membres. En tant qu'ordre professionnel regroupant près de 400 technologues oeuvrant dans les divers secteurs de l'agriculture québécoise, les technologues professionnels, au même titre que les agronomes, sont encadrés par des règlements, normes, procédés et obligations déontologiques. « L'OTPQ réitère ses appels à la négociation auprès de l'OAQ : devant la pénurie de main-d'œuvre l'heure n'est plus à la confrontation mais bien à la modernisation des rapports entre les différentes catégories de professionnels issus tant du niveau universitaire que collégial. En agissant autrement l'OAQ s'éloigne de sa mission première, qui est la protection du public, au profit d'un corporatisme flagrant. En cela, un partage des tâches qui correspond mieux aux compétences de chacun est devenu incontournable » de conclure M. Bernier.

Le 6 décembre dernier, les délégués de l'Union des producteurs agricoles (UPA) ont élu M. Christian Lacasse à la présidence. Ce dernier a mentionné vouloir agir à titre de rassembleur et de promoteur de la profession agricole. Il a également fait mention durant sa campagne que l'agriculture traversait un climat de morosité depuis ces dernières années. L'OTPQ abonde également en ce sens et valorise des rapports équilibrés entre les professionnels et l'ensemble des intervenants du secteur, car l'agriculture québécoise est maintenant et plus que jamais un enjeu commun. Le rôle de chacun est déterminant afin de favoriser une gestion intégrée des ressources du milieu agricole et, à ce chapitre, le technologue professionnel en agroalimentaire constitue un interlocuteur de premier plan.

Les technologues professionnels portent un titre réservé comme le font les urbanistes, les psychologues, les évaluateurs agréés ou les comptables en management accrédités (CMA). On peut les reconnaître grâce aux initiales «T.P.» ou «T.Sc.A.» qu'ils accolent à leur nom. Les membres de l'OTPQ sont des professionnels de l'application des sciences. Ils ont une connaissance poussée des mathématiques et des sciences, acquise par un programme d'enseignement supérieur de trois ans reconnu par un diplôme d'études collégiales (DEC). Les technologues professionnels exercent leur profession dans des secteurs technologiques comme l'agroalimentaire, l'aménagement du territoire, le bâtiment, la foresterie, le génie électrique et l'informatique.

- 30 -

Source : Bianca Desrosiers
Coordonnatrice aux communications
Téléphone : (514) 845-3247 poste 119
Courriel : communications@otpq.qc.ca

Information : Denis Beauchamp, caé
Directeur général et secrétaire
Téléphone : (514) 845-3247 poste 107
Courriel : beaudeni@otpq.qc.ca